

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 8 OCTOBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD DUCHERON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'attribuer les subventions scolaires suivantes :

○ ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	130,00
○ (CLASSE VERTE)	
○ ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PAPEAU	7 020,00
○ (CLASSE DE NEIGE)	
○ ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET	6 500,00
○ (CLASSE DE NEIGE)	
TOTAL	13 650,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'attribuer les subventions « jeunesse – animation » suivantes :

○ RICOCHET	500,00 €
○ SYNDICAT GENERAL DE PONTAILLAC	750,00 €
○ LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS	1 100,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC **8 700,00 €**
OMNISPORTS

○ ROC BASKET	500,00 €
○ ROC VTT RANDO	400,00 €
○ CENTRE MEDICO SPORTIF COTE DE BEAUTE	7 800,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 92

○ Association Syndicale Marais de Pontailiac	1 500,00 €
--	------------

- d'attribuer une subvention supplémentaire de 3.928,55 euros (trois mille neuf cent vingt huit euros et cinquante cinq centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +).

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'allouer une indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2008 :

* Pour la période du 01/01 au 31/12/2008 à Monsieur BRANGER Gérard pour un montant de 4 995,05 €

Il est précisé que cette indemnité fait l'objet de cotisations : *1 % Solidarité/CSG & RDS*

- d'imputer la dépense correspondante au compte 6225-0203 du Budget communal.

- d'autoriser le prélèvement automatique comme moyen de règlement pour les prestations concernant la restauration scolaire et le périscolaire ainsi que les loyers communaux.

- de fixer à vingt euros le montant unitaire des vacances funéraires.

- d'approuver la présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes du camping municipal et de l'eau potable du B.S. de report de l'année 2009.

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	12 219 966,00	11 413 713,57	11 413 713,57
RECETTES	12 219 966,00	11 413 713,57	11 413 713,57
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	37 523 014,00		
RECETTES	37 523 014,00		

BUDGETS ANNEXES

II - CAMPING MUNICIPAL

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	206,00	10 868,06	10 868,06
RECETTES	206,00	10 868,06	10 868,06
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	97 306,00	30 596,39	30 596,39
RECETTES	97 306,00	30 596,39	30 596,39

III - EAU POTABLE

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	36 523,00	2 011 622,38	2 011 622,38
RECETTES	36 523,00	2 011 622,38	2 011 622,38
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	160 000,00	279 715,71	279 715,71
RECETTES	160 000,00	279 715,71	279 715,71

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelles du Maire	Vote du conseil Municipal
INVESTISSEMENT			
DEPENSES TOTALES	12 256 695,00	13 436 204,01	13 436 204,01
RECETTES TOTALES	12 256 695,00	13 436 204,01	13 436 204,01
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES TOTALES	37 780 320,00	310 312,10	310 312,10
RECETTES TOTALES	37 780 320,00	310 312,10	310 312,10
TOTAL GENERAL	50 037 015,00	13 746 516,11	13 746 516,11

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

VOTE : POUR : 15
 CONTRE : 15
 ABST : 2

- de céder à M. Hubert POMMERET, les parcelles de terrain cadastrées section AR n° 7, AR n° 15, AR n° 18, AR n° 19, AR n° 21 et AR n° 26 lieu-dit « Le Bois en Ratoire », d'une contenance totale de 2 373 m² au prix de 52,44 € du mètre carré, soit 124 440,00 €,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître LE BRETTEVILLOIS, notaire à Royan 1 boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- de modifier les crédits de l'exercice 2009 comme suit :

Imputation/Libellé	Dépenses	Imputation/Libellé	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
60628.813 - Fournitures régie nettoiemnt	+ 5 000,00 €	7473.33 - Subvention Département Violon sur le sable	+ 4 335,00 €
61551.803 - Entretien véhicule nettoiemnt	+ 5 500,00 €	64192.01 - Indemnité Journalière	+ 6 000,00 €
6135.813 - Location véhicule nettoiemnt	+ 5 000,00 €	7478.4210 - Subvention CAF Maison de l'Enfance	+ 9 731,00 €
6574.5220 - Subvention enfance jeunesse animation	+ 1 066,00 €		
651.4210 - Redevance SACEM Maison de l'enfance	+ 3 000,00 €		
654.01 - Pertes sur créances irrecouvrables	- 8 000,00 €		
60632.4210 - Petit matériel maison de l'enfance	- 1 500,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	+ 1 500,00 €		

673.01 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 8 000,00 €		
6574.92 - Subvention agriculture et irrigation	+ 500,00 €		
	+ 20 066,00 €		+ 20 066,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2188.412 - Mobilier Stade Matet	+ 15 100,00 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	+ 147 426,00 €
2188 4210 - Matériel Maison de l'Enfance	+ 1 500,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 1 500,00 €
020.01 - Dépenses imprévues	+ 114 426,00 €		
2188.251 - Matériel cuisine centrale	+ 17 900,00 €		
	+ 148 926,00 €		+ 148 926,00 €

- de confirmer auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une demande de subvention au taux maximum, pour la réalisation d'une première tranche de travaux 2009, dans le cadre de la rénovation du boulevard Frédéric GARNIER.

- d'approuver le programme d'aménagement d'un quai de commerce et d'une station de carburants au Port Départemental de ROYAN,
- de solliciter la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat « France Agrimer », l'Europe « F.E.P », pour l'octroi de subventions aux taux les plus élevés possibles,
- de financer cette opération dans le cadre du budget communal.

- de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), du Conseil Régional du Poitou- Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, concernant l'acquisition de quatre véhicules électriques estimés à 72.000 € hors taxes.
- d'imputer les sommes au budget communal.

- d'incorporer la voirie du lotissement « Quai Ouest » dans le domaine public,
- de désigner Maître Stéphane Lapègue, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- d'incorporer d'office les équipements et espaces libres du lotissement « le Terrier » dans le domaine public,
- de désigner Maître Stéphane Lapègue, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- de déclasser du domaine public communal une partie de la rue Roger Moiroux cadastrée AV n° 647 d'une surface de 1 938 m²,
- de désigner Maître Stéphane Lapègue, notaire à Royan, pour publier l'acte aux hypothèques,
- d'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de réalisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à compléter et à signer le coupon-réponse en rapport avec la charte d'engagement Climat/Territoire Royan Atlantique et à signer la charte d'engagement Climat/Territoire Royan Atlantique le jour de sa présentation.

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au Budget Primitif de l'exercice 2009 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				
Brigadier	C	12	7	

AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
Assistant spécialisé d'enseignement artistique 1 poste à 8/20° 1 poste à 12/20° 1 poste à 6/20° Assistant d'enseignement Artistique 1 poste à 4/20° 1 poste à 20/20° 1 poste à 5/20° 1 poste à 15/20°	B	CULT	Ind. Brut 435 435 435 Ind. Brut 314 314 314 314	3 – 1
Chargé de mission pour l'élaboration du dossier de candidature de Royan au label « ville d'art de d'histoire » Contrat de 9 mois à temps complet (35h/hebdomadaire) Participation à hauteur de 50 % de la DRAC dans la limite de 15 000 € pour le financement du poste	A	CULT	Ind. Brut 638	3 – 5

PREND CONNAISSANCE

de la mise à disposition du conservatoire de la ville de Saintes, d'un agent, assistant spécialisé d'enseignement artistique titulaire employé à l'école de musique de la ville de Royan.

Cette mise à disposition porte sur l'intégralité du temps de travail du poste soit 15/20° hebdomadaire pour une durée d'un an.

Une convention de mise à disposition sera rédigée entre les deux collectivités.

La ville de Saintes remboursera à la ville de Royan pendant la durée de la mise à disposition, la rémunération brute de l'agent ainsi que les contributions y afférentes. Elle prendra en charge le coût financier en cas d'arrêt maladie de l'agent. Elle assumera également le coût des formations que l'agent souhaiterait suivre pendant la mise à disposition.

DECIDE

sur demande de 13 conseillers municipaux :

- de procéder au vote à bulletins secrets pour l'approbation du contrat de délégation du service public pour une durée de douze ans, tel que résultant du processus de négociation mené avec la société VEOLIA EAU,

REJETTE

par 17 voix CONTRE
et 16 voix POUR

le projet de contrat à souscrire avec VEOLIA EAU lui confiant pour une durée de douze ans l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable de la Ville de Royan.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 22 h 10



LE DÉPUTÉ-MAIRE
Didier Quentin
Didier QUENTIN

